

CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL

"Les Heures-Clares"

13800 - ISTRES

ISTRES, le 8 mars 1976

Tél. 55.09.97

RM/HZ N° 57

Cher Collègue,

J'imagine que, comme moi, vous vous posez un certain nombre de questions sur l'avenir "institutionnel" de nos expériences d'équipements intégrés et que vous avez à faire face à de nombreux problèmes idéologiques, humains et administratifs.

Je pense qu'il est peut-être temps de nous rencontrer pour confronter nos expériences, et étudier dans quelle mesure nous pourrions unir nos efforts pour faire mieux reconnaître notre statut et les institutions dont nous avons pris la responsabilité et tâcher de les faire inscrire dans le cadre d'une politique nationale mieux définie.

A cet effet, je me propose d'organiser, à ISTRES, une réunion amicale regroupant les actuels directeurs d'équipements intégrés, le samedi 10 avril, qui pourrait éventuellement se prolonger le dimanche 11.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me répondre, par écrit, ou par téléphone, pour me dire si ma proposition et la date envisagée vous agréent et quels thèmes vous souhaiteriez voir mettre à l'ordre du jour de cette éventuelle rencontre.

Bien cordialement,

Le Directeur du C.E.C.

R. MALLERIN

Lettre n° 57

Adressée à :

MM. BOIS Directeur C.E.C. d'Yerres

MERCKEL Directeur CENTRE D'EDUCATION PERMANENTE ET D'ANIMATION
 SOCIALE ET CULTURELLE à Grenoble

LESAGE Directeur C.E.C. de la Roseraie à Angers

 le Directeur de la CITE SCOLAIRE de Chamonix Mt Blanc

ESTEVE Proviseur Lycée de Grasse

PELLERANO à Chambéry

BLACHE à la Préfecture

J. MECKLER - CEPASC GRENOBLE

Le 4 mai 1976

R. MALLERIN - CEC ISTRES

M. BOY - CEC YERRES

Aux responsables d'équipements intégrés

Cher collègue,

Le samedi 10 avril, les signataires de cette lettre, responsables d'équipements intégrés de GRENOBLE, d'ISTRES et de YERRES, ainsi que Monsieur PELLERANO se sont retrouvés au C.E.C. d'ISTRES.

Nous avons pu, au cours de cette journée de travail, confronter nos situations et expériences respectives, tant dans le domaine institutionnel que dans celui du fonctionnement de nos centres et des problèmes qui s'y posent.

Ce tour d'horizon nous a permis de constater que - à des nuances près, liées aux contextes locaux - nos problèmes sont généralement de même nature et que nous souffrons tout particulièrement de l'absence d'une véritable politique nationale des équipements intégrés.

La disparition de la Commission Interministérielle et, par voie de conséquence, la fréquente miss en sommeil des commissions régionales ou départementales, nous placent généralement dans une situation d'isolement, dont certaines administrations ou collectivités locales peuvent être tentées de profiter, au détriment de la politique concertée que suppose l'existence de nos institutions.

Cet état de fait est une gêne pour le fonctionnement des centres intégrés existants, paralyse pratiquement le démarrage d'autres centres, pourtant programmés (même lorsque de nombreuses conditions favorables sont réunies, dans le cas des équipements juxtaposés, par exemple) et empêche la naissance de nouveaux projets.

Or, malgré certaines difficultés dues au caractère expérimental de ces équipements, les responsables des centres intégrés et leurs usagers ont pu constater que les avantages de l'intégration l'emportent largement sur les aspects négatifs. Ils sont convaincus de la nécessité de poursuivre les opérations engagées et d'en susciter de nouvelles. Face à l'immobilisme actuel des Administrations, ils estiment qu'il est urgent que tous ceux qui, à la base, partagent de point de vue, décident d'unir leurs efforts pour débloquer la situation.

Si nous sommes nombreux et relativement organisés (on pourrait envisager la création d'une association pour le développement des équipements intégrés) il nous semble que nos propositions seraient mieux entendues. En rompant notre isolement, nous arriverons à sensibiliser davantage les instances ministérielles, à faire mieux reconnaître nos fonctions et nos responsabilités et à favoriser le développement d'une véritable politique nationale des équipements intégrés.

.../...

.../...

Si tel est également votre sentiment, vous accepterez sans doute de participer à une rencontre qui pourrait se dérouler le samedi 22 mai 1976 au C.E.C. de YERRES, à partir de 9H 30 et dont l'ordre du jour pourrait reprendre l'état joint des thèmes évoqués lors de la réunion du 10 avril 1976.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire savoir à M. BOIS, par écrit ou, de préférence, par téléphone, si cette proposition ainsi que la date vous agréent;

Vous trouverez, ci-joint, la liste des personnes et des Centres dont nous sollicitons le concours.

Bien cordialement,

M. BOY M. MECKLER R. MALLERIN

* Faire savoir à M. BOY, si vous voulez qu'il vous retienne une chambre à YERRES.

THEMES EVOQUES LORS DE LA REUNION DU 10 AVRIL

I - RECENSEMENT DES OPERATIONS EN COURS ET PROGRAMMEES LEUR RESSEMBLANCE ET LEUR DIVERSITE

II - STATUT ET ORGANISATION DES C.E.C.

- (. le degré d'intégration administrative
- (. la Convention de Gestion - rôle de l'Etat,
- l'institution des administrations, de la collectivité locale
 - (. les organismes de tutelle
 - (. la gestion comptable et financière
 - (. secteur associatif/secteur public
 - (. le rôle des usagers
 - (. l'établissement scolaire, sa place, son statut
- l'organisation (. l'équipe de direction-coordination
- pratique (. les modalités de la coordination

III - LES FONCTIONS DU DIRECTEUR-COORDONATEUR

- son statut administratif
- sa situation financière
- son rôle
- ses pouvoirs
- ses responsabilités

IV - LES DIFFICULTES

- isolement
- dépendance trop grande de la collectivité locale
- implication insuffisante de l'Etat
- les équilibres à trouver
- le manque d'une politique nationale cohérente des équipements intégrés
- le problème de l'évaluation

V - UN VOEU : LA CREATION D'UNE ASSOCIATION DE RESPONSABLES DE BASE POUR LE DEVELOPPEMENT DES CENTRES INTEGRES

LISTE DES INVITES

- M. PELLERANO - Inspecteur de l'Information et de l'Orientation -
Inspection Académique - Ancien Secrétaire de la
Commission Interministérielle des Equipements Intégrés
6, av. de Lyon 73000 - CHAMBERY
- M. ESTEVE - Proviseur du Lycée - Ancien Directeur du C.E.C. d'YERRES
06130 - GRASSE
- M. BOY - Directeur du C.E.C. du Val d'Yerres 2, rue Marc Sanguier
91330 - YERRES
- M. MECKLER - Directeur du CEPASC - 95, rus de l'Arlequin 38100 - GRENOBLE
- M. MALLERIN - Directeur du C.E.C. les Heures-Claires 13800 - ISTRES
- M. FAUCHER - Centre Educatif et Rural - Route de Méron
49260 - MONTREUIL-BELLAY
- M. LESAGE - Directeur du C.E.C. de la Roseraie - Bd d'Arbrissel
49000 - ANGERS
- M. BERNARD - Directeur de la cité scolaire de Chamonix Mt-Blanc -
74400 - CHAMONIX-MT-BLANC
- M. le Directeur du Centre Socio-Culturel, Culturel et Sportif de RIXHEIM
Mairie - 68170 - RIXHEIM
- M. le Principal du C.E.S. du C.E.C. les Campelières C.D. 809 -
06250 - MOUGINS
- M. GAILLARD - premier adjoint - Hôtel de Ville - 30000 - NIMES
- M. le Principal du C.E.S, de la ZUP NORD - 30000 - NIMES
- M. MARTINO Principal du C.E.S. 2 "les Pins" - 13127 - VITROLLES
- M. BROCHIER - MEP au C.E.C. les Heures-Claires - 13800 - ISTRES
- M. le Principal du C.E.S. de EVRY 1 - 91000 - EVRY
- M. le Principal du C.E.S. du quartier des Roches 38300 - L'ISLE-D'ABEAU
BOURGOIN-JALLIEU
- M. le Principal du C.E.S, de l'Arche Guédon - quartier 5 -
Ville Nouvelle de MARNE LA VALLEE - 77420 - CHAMPS SUR MARNE
- M. le Proviseur du lycée d'Elancourt-Maurepas (lycée des 7 mares)
ELANCOURT 78190 - TRAPPES
- M. le Principal du C.E.S. Alphonse Allais intégré au C.E.C. de la Ville
Nouvelle de VAUDREUIL - 27100 - LE VAUDREUIL

RENCONTRE NATIONALE DES RESPONSABLES
D'EQUIPEMENTS INTEGRES

CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL DE YERRES 21 MAI 1976

ISTRES, le 23 juin 1976

- Présents : M. BOY Directeur du C.E.C. du Val d'YERRES
M. MALLERIN Directeur du C.E.C. d'ISTRES
M. MECKLER Directeur du CEPASC de GRENOBLE
M. LESAGE Directeur du C.E.C de la ROSERAIE-ANGERS
M. BROCHIER Mission d'Education Permanente des Villes Nouvelles
de Fos - Etang de Berre
M. TOBOUL Proviseur du lycée d'ELANCOURT-MAUREPAS
M. LENOIR Directeur du C.E.C. de la Ville Nouvelle de VAUDREUIL
M. CORNIER Directeur de la Maison Pour Tous du C.E.C. de MOUGINS
M. SANCHEZ Président de la Maison Pour Tous du C.E.C. de MOUGINS
- Excusés : M. GAILLARD Premier Adjoint au conseil municipal de NIMES
M. le Principal du C.E.S. de la ZUP Nord de NIMES
M. BERNARD Directeur de la cité scolaire de CHAMONIX
M. MARTINO Principal du C.E.S. du C.E.C. de VITROLLES

Monsieur MALLERIN ouvre la séance en rappelant que l'objet de cette rencontre nationale, qui prolonge celle qui s'est tenue le 10 avril à ISTRES, est d'étudier les modalités d'une association entre les responsables d'équipements intégrée, en vue de mieux faire connaître les résultats et les problèmes de ces institutions nouvelles et de favoriser la promotion d'une véritable politique nationale dans ce domaine.

Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de bien connaître la situation des différents équipements existants et de repérer les points de convergence qui existent entre eux.

Les tableaux suivants résument les analyses, présentées par les participants à la réunion, sur les équipements dont ils ont la responsabilité.

.../...

TABEAU I - ORIGINE ET SITUATION ACTUELLE DES EQUIPEMENTS INTEGRES

	ORIGINE DU PROJET ET CONDITIONS DE DEMARRAGE DE L'EQUIPEMENT	STRUCTURE DE L'EQUIPEMENT	STATUT DU DIRECTEUR	TYPE CO VE
<u>YERRES</u>	Initiative locale liée au projet d'implantation du quartier	<ul style="list-style-type: none"> • 1 CES • 1 MPT • 1 complexe sportif • 1 Centre Social • 1 Centre Information Jeunesse • 1 restaurant etc... • Conservatoire Musique • Bibliothèque Municipale • Formation Continue 	Il y a eu un échange de lettre entre l'Association du C.E.C. et le Ministère de l'Education Nationale, mais la décision est locale. Une indemnité de 600F : 1/2 Syndicat Intercommunal 1/2 Association	<p>Le statut a été modifié</p> <p>Le C.E.C. a un conseil élu</p> <ul style="list-style-type: none"> • élus • Administration • usages • tions • perso <p>C'est u</p> <p>1901 :</p> <p>entre S</p> <p>tion</p>
<u>ESTRES</u>	Collectivité locale avec l'appui de la Préfecture de Région et aide technique de la Mission d'Aménagement de l'Etang de Berre.	<p>Il comporte des équipements intégrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CES 900 • Maison Pour Tous • Centre Social • Association Culturelle de la Ville Nouvelle de FOS (A.C.V.N.F.) • Bibliothèque Municipale • Centre Sportif (C.I.A.S.) • Centre d'Education Permanente (CIDEP) • Restaurant • Ecole de Musique • Centro Aéré <p>Des équipements associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • AFPA • ANPE • CIO • CMPP • DISPENSAIRE - Centre de Santé 	Le Directeur a été nommé par un arrêté de nomination de "Provisoire de CEC". Il n'y a pas de Principal de CES mais 2 sous-directeurs. Il pourrait y avoir une indemnité spéciale du S.C.A. La Convention prévoit un poste de Directeur et définit, de façon très générale, sa fonction.	<p>Une Com</p> <p>la Prés</p> <p>gion et</p> <p>du S.C.</p> <p>de l'er</p> <p>nistère</p> <p>vités</p> <p>Fédéra</p> <p>voir p</p> <p>Chaque</p> <p>son typ</p> <p>nement</p> <p>cipati</p> <p>son co</p> <p>Le Dir</p> <p>sur un</p> <p>manent</p> <p>d'équi</p> <p>Commis</p> <p>présid</p> <p>se réu</p> <p>avec l</p> <p>des Mi</p> <p>lectiv</p>

TABLEAU I - ORIGINE ET SITUATION ACTUELLE DES DIFFERENTS EQUIPEMENTS INT

	ORIGINE DU PROJET ET CONDITIONS DE DEMARRAGE DE L'EQUIPEMENT	STRUCTURE DE L'EQUIPEMENT	STATUT DU DIRECTEUR	TYP CONV
<p><u>LYCEE D'ELANCOURT-MAUREPAS</u> Ville Nouvelle de TRAPPES</p>	<p>Complexe d'équipements situés dans le centre du premier quartier de la ville nouvelle (les 7 Nares) Tous les équipements ne sont pas physiquement intégrés.</p>	<p>Au sein du lycée se trouve une Maison Sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2/3 AFPA • 1/3 CIO • 1 labo langue • 1 CAF avec ateliers <p>Les seuls rapports d'intégration existants portent sur les laboratoires lourds de l'AFPA pris en charge par le lycée pour la formation continue</p>	<p>Il n'y a pas de Directeur unique pour l'ensemble des équipements du centre de quartier. Le Centre Culturel APASC comporte divers équipements dont un centre de ressources audiovisuel financé en partie par l'Education Nationale. Il n'y a pas de liaisons juridiques avec le lycée. Le restaurant du lycée est à la Maison Pour Tous</p>	<p>Pas de Centre</p>
<p><u>CEPASC GRENOBLE</u></p>	<p>Initiative communale dans le cadre du projet global de construction de la ville neuve de GRENOBLE. L'équipement avait été suggéré par un groupe de travail sur les problèmes d'équipement de la ville neuve.</p>	<p>9 unités administrativement distinctes, l'ensemble étant agréé dans un comité exécutif qui assiste le Directeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre Culturel • Audio-visuel • Maison de l'Enfance • Formation Permanente • C.E.C. • Centre Sportif 	<p>Le Directeur du CEPASC est un Proviseur détaché de l'Education Nationale. Il y a un Principal au CES, mais pas de sous-directeur. Une décision nominative du Ministère de l'Intérieur accorde depuis peu une "indemnité spéciale des lycées" 6400 annuel : directeur 3400 intendant La demande doit être adressée par la ville au Ministère de l'Intérieur. Il y a un texte permettant une dérogation</p>	<p>Convent Commune</p>

TABEAU I - ORIGINE ET SITUATION ACTUELLE DES DIFFERENTS EQUIPEMENTS INTEGRES

ORIGINE DU PROJET ET CONDITIONS DE DEMARRAGE DE L'EQUIPEMENT	STRUCTURE DE L'EQUIPEMENT	STATUT DU DIRECTEUR	TYPE DE CONVENTION
<p><u>C.E.C. de MOUGINS</u></p> <p>Volonté du syndicat intercommunal et de son président M. COSTA (conseiller régional)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 CES 1200 + 1 SES (non nationalisé - convention de non nationalisation) • 1 Association Maison Pour Tous au sein du CES en attendant l'achèvement des locaux • 1 gymnase + 1 piscine 	<p>Pas d'option prise sur la direction. Un coordonnateur provisoire.</p> <p>Le Principal du CES ne souhaite pas être directeur.</p> <p>Dans la convention, il est prévu un poste de directeur fonctionnaire.</p>	<p>Projet du type CEC d'initiative locale à la Préfecture non approuvé</p>
<p><u>C.E.C. de VAUDREUIL</u></p> <p>Equipement programmé dans le cadre de la ville nouvelle qui démarre doucement (500 habitants) Le CES a ouvert en 1974.</p> <p>Le Maire principal d'un CES d'une ville voisine soutient le projet qui démarre progressivement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 CES 600 + SES 96 • 1 Maison Pour Tous • 1 complexe sportif • 1 cuisine centrale avec restaurant ouvert au public, le soir (à l'intérieur une médiathèque et un studio prévu pour la télédistribution) • les LCR sont utilisées comme Bibliothèque publique provisoire. <p>Le CEC est conçu comme un simple équipement de quartier puisqu'il est prévu un grand centre administratif et culturel (du type Agora d'EVRY)</p>	<p>Le Directeur est le Principal du CES. Sa fonction est prévue dans la convention et sa nomination a été faite par le Maire.</p> <p>L'Inspection Académique n'a pas pris d'option précise sur sa fonction. Une indemnité est accordée au directeur (par arrêté du Maire approuvé par le préfet : 2200 par an d'indemnité spéciale à laquelle s'ajoute un volant d'heures supplémentaires de la Mairie (Heures PEGC)</p>	<p>Convention générale approuvée par le Préfet de la Préfecture de la ville de Vaudreuil que le Maire du C.E.C. a accepté. Le Directeur</p>

TABLEAU I - ORIGINE ET SITUATION ACTUELLE DES DIFFERENTS EQUIPEMENTS INTEGRES

	ORIGINE DU PROJET ET CONDITIONS DE DEMAR- RAGE DE L'EQUIPEMENT	STRUCTURE DE L'EQUIPEMENT	STATUT DU DIRECTEUR	TYPE DE CONVENTIO
<u>C.E.C.</u> <u>ANGERS</u>	Initiative locale : demande de l'union des associations du quartier. Délibération du Conseil Municipal.	<ul style="list-style-type: none"> • CES • Centre Socio-Culturel • Bibliothèque • Complexe sportif 	Le Principal du CES assure les tâches de direction et d'anima- tion, sans directive particulière	<ul style="list-style-type: none"> • pas de co • un "conse • coanimati • chaque éc • a son cor • d'animati
<u>CHANDONIX</u>	projet communal		• 1 Directeur	• 1 convent

TABLEAU II - MODALITES D'INTEGRATION

<p><u>LYCEE D'ELANCOURT- MAUREPAS</u></p>	<p>Ce lycée fonctionne dans des conditions normales. Il présente, cependant, quelques caractéristiques liées à la proximité des</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restaurant des élèves à la Maison Pour Tous • Cellule de formation continue dans les laboratoires cédés par l'AFPA • Centre de ressources audiovisuelles situé au sein du Centre Culturel • Participation active des élèves
<p><u>CEPASC GRENOBLE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation pédagogique du C.E.S. est une réussite relative par rapport même type - L'intégration du C.E.S. dans le vie de l'ensemble de l'équipement intégré - Les conditions d'enseignement sont les suivantes (accord C.E.S. - Educati Expérimental) : <ul style="list-style-type: none"> • 15 H d'enseignement + 9 H de concertation pour chaque enseignant • des classes de 18 à 22 élèves (pas plus de 24) • 5 postes en formation continue • L'accord a été mis sur les améliorations pédagogiques (enseignement, so intra et interdisciplinaire...) Les 9 Heures de concertation sont conea Tous les mardis, réunion de 17H à 19H entre parents et enseignants - Les enseignante souhaitent profiter des apports extérieurs (ateliers, méd n'apportent rien dans le cadre Education Nationale ; leurs efforts d'ouve - On note une tendance à reconstituer des locaux "Education Nationale" (sal <p>A l'intérieur de l'Education Nationale, le bilan est positif. On observe un</p>

TABLEAU II - MODALITES D'INTEGRATION

I

C.E.S.
YERRES

Les professeurs du C.E.S. Expérimental sont intéressés par les activités propre pédagogie. Les dotations du C.E.S. ont été conçues, semble-t-il de l'école, mais en réalité les enseignants ne vont pas dans ce sens.

Ils ont deux ou trois heures de décharge qu'ils utilisent dans les ateliers concertation.

Les conditions de travail sont bonnes :

- . 800 élèves dans un C.E.S. 1200 avec administration complète
- . 72 professeurs (16 postes de plus)
- . 20 élèves par classe
- . réduction d'horaires des matières officielles et augmentation des heures

Mais, il n'y a que 40 heures d'enseignement consacrées à des activités

- . 1 professeur d'histoire-géographie (musicien) est directeur du conservatoire
- . 1 professeur participe à la rédaction du journal
- . 1 professeur participe à un atelier photo
- . 1 professeur participe à un atelier théâtre

C.E.S.
VAUDREUIL

Le Rectorat a pris une position nette : les enseignants ne peuvent participer qu'à titre bénévole.

La majorité des enseignants est d'accord avec cette orientation.

On note trois types d'enseignants :

- . ceux qui sont intéressés par le C.E.S. Expérimental
- . ceux dont c'est le premier poste
- . ceux dont l'affectation est liée à des raisons personnelles

Le C.E.S. a des conditions de fonctionnement favorables (surplus d'heures) laisser ce volant (une heure de plus par professeur pour des activités) l'année prochaine les emplois du temps seront normaux et les professeurs

La Jeunesse et Sport va détacher un "conseiller technique et pédagogique" l'Enfance. Il pourra être utilisé comme appui ainsi que la Maison Pour Tous en 76-77

TABLEAU II - MODALITES D'INTEGRATION

C.E.S.
ROGERS

Pas de dotations spéciales pour le C.E.S., mais un accord tacite sur certains points :

- . classes non dédoublées
- . 1 heure de concertation
- . pas d'enseignement artistique

Un conseil de coanimation a cherché à définir des actions communes en fonction de chaque partenaire.

Un exemple intéressant : le dessin animé

- . le C.E.S. fournit le matériel (films, pâte à modeler...)
 - . le Centre Socio-Culturel fournit l'animateur
- il y a deux publics : les élèves dans la journée
les habitants le soir

L'opération est profitable aux deux organismes et à la population

C.E.S.
LISTRES

- . Au départ, C.E.S. purement traditionnel avec un principal sans affectation
- . Evolution progressive avec la nomination de M. GALLERIN (proviseur du C.E.S. expérimental comportant des clauses d'horaires :

des cours de 50 minutes avec acceptation par les professeurs d'un report de services (gain de temps global) mais une heure supplémentaire de service par semaine :
17 + 2 certifiés - 14 + 2 agrégés - 20 + 2 PEGC

Les parents participent peu ; il y a un poste de dessin et un poste TAE sur le service de la vie scolaire.

- . une unité hebdomadaire de concertation entre le professeur principal et les professeurs principaux)
- . une unité consacrée à deux ateliers optionnels

- . Espace très ouvert : on ressent le besoin de recréer certaines limites

Le C.E.S. a donné des décharges de deux heures pour participation à des ateliers :

- . le foyer est vivant
- . Les surveillants sont des stagiaires animateurs de Jounesse et Sp

60 ateliers sont organisés dont 30 animés par des parents ou animateurs.

La relation professeur/élève évolue peu et l'ouverture sur l'extérieur du Centre est limitée. En note, cependant, une multiplication des relations personnelles en dehors du Centre. font partie du conseil d'administration de la Maison Pour Tous.

TABLEAU II - MODALITES D'INTEGRATION

C.E.C.
ROUGINS

La Maison Pour Tous fonctionne depuis un an au sein du C.E.S.

Les liaisons avec le C.E.S. se font sur le 10 %

- les animateurs NPT fournissent des médias, des comédiens, des films. Il y a une collaboration sur la conception des programmes
- Après 17 H, ouverture des locaux aux adultes avec participation des enseignants
- On note une mise en commun du matériel qui reste géré par le C.E.S.

II - Rappel des bases communes de discussion

- Direction :
- . Nécessité d'obtenir un directeur à temps plein
 - . Nécessité de prévoir une indemnité spéciale :+
 - d'origine ministérielle ?
 - ou d'origine collectivité locale ?
 - ou mixte
 - Le Directeur peut être soit fonctionnaire de l'Education Nationale, soit éventuellement d'un autre Ministère (Jeunesse et Sports, affaires sociales) soit fonctionnaire communal

Une préférence est exprimée pour un fonctionnaire de l'Education Nationale, mais aucune option définitive n'a été prise sur ce thème. Certains arguments sont en faveur de l'Education Nationale (importance de l'ouverture du C.E.S., connaissance des rouages Education Nationale), d'autres contre (difficultés d'ouverture, intérêt d'une personne extérieure au milieu Education Nationale...)

- Gestion :
- . Intérêt d'une unité de statut communal des différents équipements
 - . Nécessité d'avoir un intendant, mais difficulté pour définir et valoriser ce poste. Prévoir une indemnité spéciale.
 - . Nécessité d'un budget annexe
 - . Nécessité du maintien de gestions décentralisées pour les équipements composants

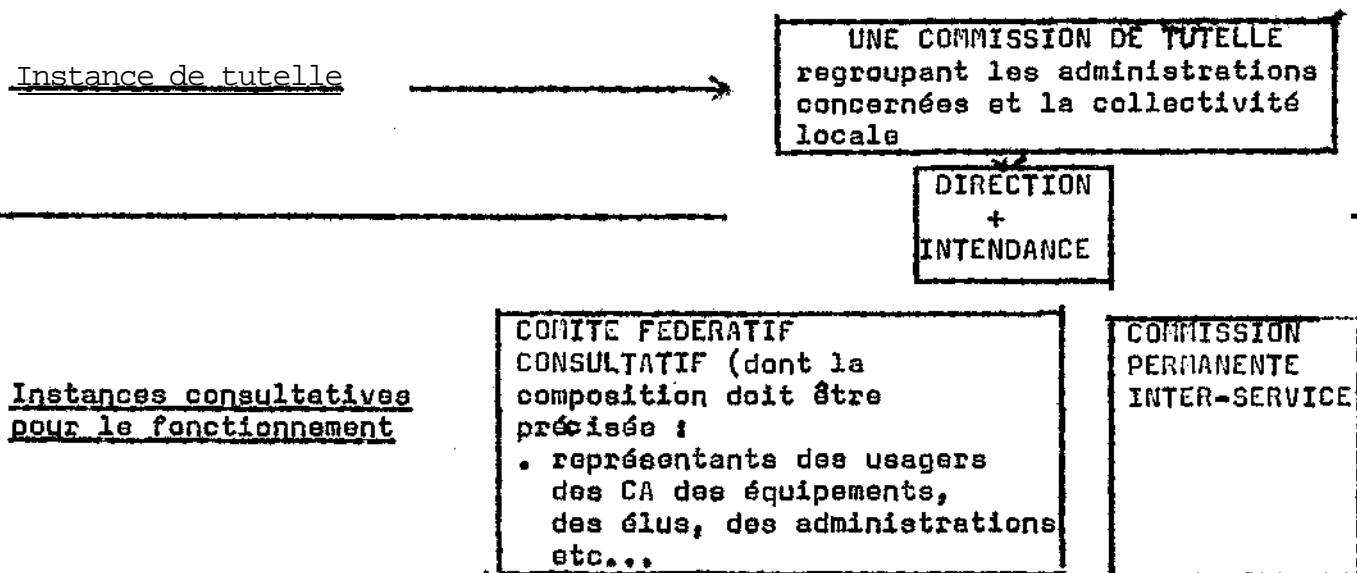
OUVERTURE DU C.E.S.

- Rechercher la non nationalisation (indemnité spéciale avec si possible un statut expérimental se traduisant par des aménagements d'horaires)
- Définir les modalités de recrutement et de formation des enseignants.
- Rechercher des modalités d'ouverture de l'Ecole sur la vie de la cité en évitant que le C.E.S. profite de l'équipement intégré sans fournir d'apport.

CONVENTION ET SCHEMA INSTITUTIONNEL

Les formules actuelles sont diverses. Il est cependant possible de définir une option commune en précisant qu'il peut y avoir des situations particulières liées aux conditions historiques de développement des équipements intégrés (YERRES - GRENOBLE)

A la lumière des expériences actuelles, le schéma suivant peut être proposé :



15 JUIN 1976

R. MALLERIN
Directeur du C.E.C. d'Istres

N° 172

Aux Responsables d'Equipements Intégrés
et aux personnes intéressées par la
défense et le développement de ces types
d'équipement

Chers amis,

Après les deux réunions du 10 avril et du 22 mai, où nous avons pu faire un tour d'horizon assez complet des problèmes qui nous concernent (un compte-rendu de la dernière réunion du 22 mai va vous être adressé dans les jours qui viennent), nous avons décidé de nous revoir une dernière fois, au cours de cette année scolaire :

le dimanche 27 juin à 9 heures au CEPASC de GRENOBLE
(95, rue de l'Arlequin VILLENEUVE - 38100 - GRENOBLE)

pour définir un véritable programme de l'action à mener en 1976-77.

L'ordre du jour de notre réunion du 27 juin pourrait être le suivant :

- définition des éléments d'une politique harmonisée des établissements intégrés
 - . rôle et statut du Directeur
 - . base minimum de toute convention
 - . statut de l'établissement scolaire
- constitution effective d'une association pour la défense et le développement des équipements intégrés (A.D.D.E.I.)
 - . son fonctionnement
 - . définition des procédures à suivre et des premières démarches officielles à tenter

Nous avons pu mesurer combien il était important et urgent d'unir nos efforts. Aussi, nous comptons tout particulièrement sur votre présence.

Bien cordialement,



R. MALLERIN

CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL

"Les Heures-Claires"

13800 - ISTRES

ISTRES, le 29 juin 1976

RM/HZ N° 186

R. MALLERIN
Directeur du
Centre Educatif et Culturel
"Les Heures-Claires"
13800 - I S T R E S

Aux membres du groupe de travail
des responsables d'équipement intégré

Chers amis.

Sans attendre le compte-rendu détaillé de notre réunion du 27 juin à GRENOBLE, qui vous sera adressé ultérieurement par M. MECKLER, je me permets de rappeler les quelques décisions que nous avons prises.

1/ Maintien du groupe sous forme de groupe informel de travail, sans constitution institutionnelle d'une association

2/ Elaboration par M. MALLERIN d'un document de synthèse faisant le point sur les équipements intégrés, indiquant les résultats positifs et exprimant certaines de nos inquiétudes. Envoi de ce document aux membres du groupe avant le 3 juillet. Corrections et amendements transmis par téléphone avant le 6 juillet.

Document à adresser à un certain nombre de personnalités avec lettre d'accompagnement. Les lettres d'accompagnement sont envoyées à M. MALLERIN qui les adresse aux intéressés avec le document, avant le 10 juillet. La liste globale des destinataires est adressée à chaque membre du groupe, avec un certain nombre d'exemplaires supplémentaires, pour envois complémentaires éventuels.

3/ Visite en septembre-octobre à un certain nombre de personnalités dont la liste sera fixée par contacts téléphoniques, avec proposition d'une réunion de travail élargie, en décembre, par exemple.

4/ Réunion-bilan de l'action entreprise, au CANNET MOUGINS, le samedi 23 octobre, sur invitation de Monsieur COTTALORDA.

Bon courage.

Bien amicalement,

R. MALLERIN

RENCONTRE NATIONALE
DES RESPONSABLES D'EQUIPEMENTS INTEGRES

JUN 1976

Centre d'Education Permanente
et d'Animation Socio-Culturelle
(CEPASC)
95, galerie de l'Arlequin
38100 GRENOBLE
Tél. 23.32.90



Présents :

M. MALLERIN, Directeur du CEC d' Istres
M. LESAGE, Directeur du CEC de la Roseraie, Angers
M. CORNIER, Directeur de la MPT du CEC, Mougins
M. SANCHEZ, Président de la MPT du CEC de Mougins
M. COTTALORDA, Adjoint au Maire du Canet-Mougins
M. MECKLER, Directeur du CEPASC, Grenoble
Mme BROCHIER, Directrice du CES du CEPASC, - Grenoble
M. REQUILLART, Chargé d'information au CEPASC, Grenoble
M. ESTEVE, Proviseur du Lycée de GRASSE, ancien Directeur du CEC d'Yerres
M. AUDOT, Proviseur du CES Diderot de Nîmes
M. BROCHIER, MEP au CES Les Heures-Claires, Istres
M. BOY, Directeur du C.E.C. d'YERRES

oooooooooooo

Cette rencontre entre responsables d'équipements intégrés, tenue à Grenoble le 27 juin, fait suite aux travaux d'Yerres le 21 mai dernier. A Yerres l'assemblée avait dressé une liste des principes à respecter dans le fonctionnement d'équipements intégrés. A Grenoble, elle a tenté de les approfondir.

1 - LA LOI ET LA PRATIQUE -

Une partie du débat tourne autour de la nécessité et des limites des conventions qui régissent normalement la vie des équipements intégrés. Nîmes attend la sienne depuis plus d'un an - M. AUDOT, Proviseur du CES Diderot de Nîmes a obtenu une "mini-convention" lui permettant de banaliser certains lieux dans son établissement. Sa politique vise à avancer à petits pas, en faisant avaliser chaque nouveauté par le recteur.

Cette démarche empirique, si elle rejoint le sentiment de certains, en inquiète d'autres. A la simple déclaration d'intention, Grenoble et Istres opposent la nécessité d'une convention qui implique le Préfet et par delà lui, l'Etat.

Ce qui ne suffit pas toujours, d'ailleurs, à empêcher les ministères (Education, Affaires Culturelles) de se désengager progressivement.

Ladite convention peut s'articuler autour des objectifs les plus généraux des équipements intégrés : polyvalence des locaux, ouverture de l'école, décloisonnement des activités. Mais il faut sans doute arriver à affiner ces objectifs, notamment en ce qui concerne l'établissement scolaire : doit-il être expérimental ? Les enseignants doivent-ils avoir un statut particulier ? Si oui, pour quoi faire ? Il apparaît, en fait, que le C.E.S. doit avoir un statut expérimental, et qu'il doit définir avec les autres établissements du C.E.C le volume des échanges de service. Ce qui implique des aménagements d'horaires. Mais attention à ne pas trop marquer la convention et les pratiques du poids de l'Education Nationale.

2 - LA DIRECTION DES C.E.C. -

Ce point en amène un autre, celui du statut du directeur. Là aussi le poids de l'Education Nationale est très fort, et le C.E.S. pèse dans la vie des C.E.C. C'est pourquoi, le poste de directeur du C.E.C. doit être différent de celui de principal de l'établissement scolaire. Et ce, même dans le cas de petits établissements (CES + Maison pour tous + hall de sports). A travail nouveau, poste nouveau. Peut-être faut-il moduler ce principe suivant les situations (mi-temps ou temps plein, etc), mais l'assemblée décide, en tout cas, d'inscrire en second principe de cette sorte de charte des équipements intégrés, après la nécessité d'une convention liant tous les partenaires, la nécessité d'un poste de coordinateur différent du poste du directeur d'un des établissements.

Ce coordinateur est en général un fonctionnaire détaché - mais auprès de qui ?

Là, les solutions divergent entre les divers établissements existants. L'assemblée décide finalement qu'il faut que ce poste apparaisse dans la convention, qu'il soit défini avec précision et que sa responsabilité soit inscrite dans l'arrêté de nomination de l'intéressé. Sans oublier la nécessaire consultation préalable de la collectivité locale, du préfet, des autorités de tutelle et du corps d'origine. L'assemblée demande que ceci soit valable également pour l'intendant.

Troisième principe : la nécessité d'une autorité de tutelle, réunissant en une commission de tutelle les administrations concernées et la (ou les) collectivité(s) locale(s). Mais également la nécessité d'un relais entre cette commission et la direction du C.E.C. Yerres a fondé une association globale, mais elle n'a pas compétence sur le C.E.S. Angers s'appuie sur le C.L.A.G. (Comité local d'animation et de gestion), regroupant élus, usagers et si possible les administrations en une instance de liaison et de conciliation.

3 - LE STATUT DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE -

On a dit qu'il devait être expérimental. On a fait apparaître le danger d'un poids excessif de l'Education Nationale. Mais, ici la question est différente, et rejoint le problème du contrôle du fonctionnement des C.E.C.

Il semble, à première vue, que les C.E.S. intégrés doivent être assurés de leur non-nationalisation. Ce qui ne va pas sans poser quelques problèmes, notamment quand il s'agit d'obtenir l'indemnité compensatrice.

Le C.E.S. d'YERRES est, lui, nationalisé. S'il s'avère du coup impossible de répartir les responsabilités financières entre le C.E.S. et le C.E.C., ce qui gêne incontestablement le fonctionnement financier, il ne semble pas que ce soit une entrave majeure. Il est certain, par contre, que la non-nationalisation est avantageuse en ce qui concerne la gestion du personnel, les agents municipaux venant en appoint de ceux (ou de celui) du C.E.S., mais c'est bien évidemment un cas typique de transfert de charges pour la collectivité locale.

Au départ, ces problèmes de personnel devaient trouver leur solution dans le cadre d'un établissement public. La situation de Grenoble, où le directeur du CEPASC est en même temps secrétaire général de l'association Loi 1901 employant les animateurs, laisse à penser que c'est une solution très lourde.

Il vaudrait mieux évoluer vers un certain pouvoir sur les budgets de fonctionnement. Encore que le "budget" d'un C.E.S. représente environ 1/30^e du budget réel de l'établissement. On peut évidemment trouver - et c'est une pratique courante - des glissements de compte à compte au sein des budgets, notamment quand il existe un budget municipal annexe (C.E.S. non nationalisé).

Finalement, il apparaît difficile à l'assemblée de revendiquer des établissements municipaux à une époque où la vague de nationalisations va croissant.

Elle convient de maintenir ce principe, tout en n'en faisant pas un cheval de bataille.

4 - L'ORGANISATION COMPTABLE ET LES RAPPORTS AVEC LA COLLECTIVITE LOCALE -

On en arrive au point où, malgré le petit nombre de solutions possibles (régie directe des collectivités ou subventions aux associations) les solutions sont les plus différentes entre les divers C.E.C.

YERRES est relativement indépendant. C'est le gros équipement de la commune, il est en liaison directe avec le SIVOM, mais ce dernier n'a gardé que la maintenance des locaux et les fluides, se réservant un siège au C.A. de l'association.

Au Cannet-Mougins, c'est la Mairie qui a voulu le C.E.C. Mais les élus ne rentrent pas dans le détail des animations.

ISTRES dépend d'un syndicat communautaire, mais des trois communes qui le composent, une seule, ISTRES, s'intéresse au C.E.C. Il s'agit donc d'une dérive du projet. Et on peut imaginer les rapports difficiles que cela peut amener entre l'intendant, le trésorier et le syndicat communautaire.

Grenoble a trouvé une voie "originale" puisqu'en dehors de la gestion strictement municipale, une association Loi 1901 existe pour l'animation socio-culturelle. Mais le pouvoir y est aux élus.

.../...

II semble bien que le problème de l'action culturelle soit le même que celui de l'instruction publique il y a quelques lustres. Le maire ne peut plus renvoyer les instituteurs alors que c'est lui qui vote leur budget. Il faut aller dans le même sens pour l'action culturelle.

Reste que les mairies payent et qu'elles veulent donc contrôler ce qui se fait. Combien de villes moyennes tentent actuellement de remettre sous leur coupe l'action culturelle qu'elles avaient confiée, il y a 10 ans aux associations d'éducation populaire.

II est certain que ce problème est a priori simplifié dans le cas d'équipements intégrés. Mais il faudrait pour que les choses tournent mieux, que la commission de contrôle perde son caractère formel, de manière à ce que le pouvoir municipal soit compensé par celui des administrations.

5 - QUELLE SUITE ? -

L'assemblée termine ses travaux en évoquant une possible structuration de ses membres en association. A la réflexion, et compte-tenu du faible nombre des "sociétaires", elle préfère s'orienter vers une action en direction de personnalités influentes acquises à l'idée des équipements intégrés. Elle reste donc un groupe d'études et de réflexion, auquel pourront s'associer parfois de hauts fonctionnaires ou des administrateurs.

Il est décidé de reprendre les différents points de ce compte-rendu, d'en produire un texte qui soit à la fois un bilan des équipements intégrés existant, et une formulation des questions pour l'avenir, et d'adresser ce texte à un certain nombre d'administrations d'ici la mi-juillet. En octobre, plusieurs visites seront faites pour rencontrer diverses personnalités. Enfin, une prochaine réunion est fixée au SAMEDI 23 OCTOBRE - au C.E.C. du CANNET MOUGINS -

Nota : II est rappelé aux membres du groupe qu'ils doivent expédier au plus vite à Denis REQUILLART, CEPASC, 95, galerie de l'Arlequin, 38100 GRENOBLE, les précisions et/ou corrections du tableau comparatif des divers équipements (cf. compte-rendu de la réunion d'YERRES le 21 mai dernier), ainsi que, Si possible, la copie de la convention qui les régit.

RMHZ N° 292

LE Directeur du Centre
Educatif et Culturel
"Les heures claires"
13800 ISTRES

Aux

Membres du groupe de travail
des responsables d'équipements intégrés

ISTRES, le 15 octobre 1976

Chers amis,

Diverses impossibilités nous ont amenés à reporter la réunion prévue le 23 octobre, au CANNET-MOUGINS, au 6 novembre 1976 à 9H 30.

Il me semble que l'ordre du jour pourrait être le suivant :

1/ Information rapide de R. MALLERIN sur un colloque international organisé par l'O.C.D.E., en septembre 1976, sur "Ecole et Communauté", auquel il a participé.

2/ Problèmes concrets qui se posent aux divers établissements, au démarrage de la saison 1976-77.

3/ Résultat de la campagne de diffusion du document "Où en sont les équipements intégrés"

4/ Action à entreprendre

Quelques indications qui vous permettront de trouver le C.E.C. des Campalières au CANNET-MOUGINS

a) En arrivant par l'autoroute :

- . sortie CANNES-GRASSE
- . direction CANNES-quartier de la Blanchisserie
- Ne pas aller à MOUGINS
- . Le C.E.C. est situé au Carrefour de la Blanchisserie

b) En arrivant à la gare de CANNES, une ligne de bus passe par le Carrefour de la Blanchisserie.

Vous voudrez bien indiquer à Monsieur CORBIER - Directeur de la Maison Pour Tous du C.E.C. les Campalières, si vous participerez ou non à cette réunion.

A bientôt,

Bien cordialement.

R. MALLERIN

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
DES RESPONSABLES D'EQUIPEMENTS INTEGRES
C.E.C. des Campelières - LE CANNET-MOUGINS

6 novembre 1976

Etaient présents (par ordre alphabétique) :

- M. BERNARD M. - Principal Cité Scolaire de CHAMONIX (74400)
- M. BOY - Directeur C.E.C. YERRES (91330)
- M. BROCHIER J. - Mission d'Education Permanente Etang de Berre (C.E.C. de VITROLLES) CAIRE BLANC - Petit Roquevafour - AIX
- M. CAPELLE G. - Principal du C.E.S. "Les Campelières" MOUGINS (06250)
- M. COMIS J.P. - animateur C.E.C. d'ISTRES
- M. CORBIER R. - Directeur M.P.T. "Les Campelières" - ROUGINS
- M. COTTALORDA P. - Président du Syndicat Intercommunal LE CANNET-MOUGINS MOUANS SARTOUX
- Mme DARNE C. - Directrice du C.E.S.DUNIEUX (42240)
C.E.C. La RICAMARIE
- M. ESTEBAN G. - Intendant - C.E.C. d'ISTRES
- M. ESTEVE J. - Proviseur Lycée Amiral de GRASSE - GRASSE (06130)
- M. LAGNIER P. - Responsable Unité Formation Continue VILLENEUVE GRENOBLE
- M. MALLERIN - Directeur C.E.C. d'ISTRES
- M. MECKLER. - Directeur C.E.C. VILLENEUVE - GRENOBLE
- M. ODDO C. - Principal C.E.S. Diderot NIMES (30000)
- M. RENARD P. - Inspecteur Général
- M. SANCHEZ R. - Président M.P.T. "Les Campelières" - MOUGINS
- M. TREFFEL J. - Inspecteur Général
- M. TSCHERTER E. - Directeur Adjoint C.E.S.DUNIEUX (42240)
C.E.C. LA RICAMARIE
- M. VALLIN M. - Directeur Centre de Rauguin - Mairie Annexe
CANNES LA BOCCA (06150)

- ~~rmas~~ DARNE C, - Directrice du C.E.5.J>UNIEUX (42240)
C.E.C, La RICAHARIE

- ~~fi.~~ ESTEBAN G. - Intendant - C.E.C. d'ISTRES

précise que cette réunion qui se tient dans une salle dont dispose la Maison Pour Tous du C.E.C. des Campelières a un caractère privé et remercie Messieurs les Inspecteurs Généraux TREFFEL et RENARD d'avoir bien voulu participer à nos travaux. à titre personnel

H. ODDO C. - Principal C.E.S. Diderot NIMES (30000)

H. RENARD P. - Inspecteur Général

H. SANCHEZ R. - Président M.P.T. "Les Campelières" - MOUGINS

fi. TREFFEL J. - Inspecteur Général

R. TSCHERTER E. - Directeur Adjoint C.E.S.DUNIEUX (42240)

fi. VALLIN M. - Directeur Centre de Rauguin - Mairie Annexe
CANNES LA BOCCA (06150)

Monsieur COTTALORDA accueille les membres présents. Il indique qu'il accepte de présider la réunion. Il indique que d'autres réunions du même genre ont déjà été tenues, il s'agit pour les responsables des équipements intégrés, fort dispersés à travers la France, de confronter leurs expériences et de constituer une sorte de groupe de pression visant à obtenir des pouvoirs publics une politique cohérente en la matière ; à l'issue d'une réunion précédemment tenue à GRENOBLE, un document a été établi et adressé à un certain nombre de personnalités. Le point sur les résultats obtenus sera fait au cours de cette rencontre.

II paraît important que, compte-tenu des échanges auxquels nous allons procéder, une décision précise soit prise à la fin de cette réunion, quant à la suite : ou nous avons une action à mener ensemble et nous devons nous voir souvent, ou il ne s'agit que d'un échange amical et l'on peut espacer les réunions.

.../...